

Mairie de MIZOËN

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Vendredi 27 mai 2016

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

- Engagement du personnel temporaire :
 - VENERA Philippe : du 09 mai 2016 au 31 août 2016
 - MICHEL Martine : du 17 mai 2016 au 31 août 2016
- Décision du 28 avril 2016 : acceptation du devis de CC OISANS Dépannage, 38520 BOURG D'OISANS, concernant les travaux d'électricité sur le réseau d'éclairage public et dans la salle des fêtes. Montant du devis : 3 066 € TTC
- Décision du 29 avril 2016 : acceptation du devis de la société « ARES SOLAR », Le Chazelet, 05320 LA GRAVE, concernant l'acquisition d'un onduleur pour le refuge des Clots. Montant du devis : 778,08 € TTC.
- Décision du 02 mai 2016 : acceptation du devis de la société « Direct Collectivités », 33270 FLOIRAC concernant l'acquisition de vasques pour le fleurissement de la commune. Montant du devis : 2 059,20 € TTC
- Décision du 06 mai 2016 : acceptation du devis de la société « SIGNAL », 17187 PERIGNY, concernant l'achat de trois miroirs de voirie. Montant du devis : 844 € TTC
- Décision du 27 mai 2016 : acceptation des devis de la société « NET SYSTEM INFORMATIQUE », 38520 BOURG D'OISANS, concernant le remplacement des deux ordinateurs de la bibliothèque et l'achat d'un ordinateur portable pour la mairie. Montant total des devis : 3 577 € TTC

ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER : parcelle AB 703

Le Conseil municipal décide d'acheter le bien immobilier situé au centre du village, cadastré AB n° 703. Le but de cette acquisition est d'améliorer l'aménagement du « centre bourg ».

REGIME INDEMNITAIRE

Le Conseil municipal, vu l'avis du Comité technique paritaire, décide d'octroyer les indemnités suivantes aux employés titulaires :

- Indemnité d'administration et de technicité (IAT) pour les agents techniques (déjà en place depuis 2005) : indemnité unique pour tout le personnel technique titulaire
- Indemnité tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel (RIFSEEP) pour la secrétaire

AMO : SECURITE DE LA VOIE COMMUNALE : MURS DE SOUTÈNEMENT BERGERIE

Le Conseil Municipal sollicite l'assistance technique de la société spécialisée CM Aménagements, 38114 ALLEMONT,

La mission de maîtrise d'œuvre consistera à :

- Proposer la solution la plus économique de réparation ou construction des murs
- Réaliser un plan de dévoiement de la chaussée
- Produire un dossier de demande subvention

PLANS TOPOGRAPHIQUES ET BORNAGES

Le Conseil municipal sollicite les services de la société ATMO Géomètres Experts, 38520 LE BOURG D'OISANS pour réaliser les opérations suivantes :

- *Parking « Catalilère » situé au hameau des Aymes* : délimitation – bornage amiable,
- *Mur de soutènement d'accès à la bergerie communale* : plan topographique,
- *Garages communaux au lieu-dit « la Combe »* : plan topographique et parcellaire.

TRAVAUX GRAND TUNNEL DU CHAMBON : AUTORISATION DE TRAVAILLER LE DIMANCHE

Afin de rétablir le plus rapidement possible la circulation sur la RD 1091, les sociétés chargées de réaliser les travaux de dérivation et mise en sécurité du grand tunnel du Chambon envisagent de travailler 7 jours sur 7 et ont sollicité des demandes d'autorisation auprès de la DIRECCTE pour employer le dimanche des salariés volontaires.

Par courrier en date du 23 mai 2016 les services de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Auvergne Rhône-Alpes, DIRECCTE, sollicitent l'avis du Conseil municipal conformément aux dispositions de l'article L.3132-21 du Code du Travail,

Le Conseil municipal émet un avis favorable aux demandes de dérogations formulées par les entreprises

EPREUVE CYCLISTE « ALPE D'HUZES » : SUBVENTION DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal décide de participer financièrement, à hauteur de 500 €, à l'organisation de l'épreuve cycliste internationale, à but caritatif, dénommée « Alpe d'Huzes ».